

Aide fédérale au programme de logement, 1935-1949.—Le tableau 1 indique l'importance de l'aide du gouvernement fédéral au bâtiment de 1935 à 1949. L'année 1935 est marquée de l'adoption de la loi fédérale sur le logement et de l'entrée du gouvernement fédéral dans le domaine du logement à titre permanent. Cette loi a été suivie des lois nationales sur l'habitation de 1938 et de 1944. Les trois lois répondent ensemble pour le montant accru des prêts fédéraux en vue d'aider au bâtiment depuis 1935 (voir pp. 686-688 de l'*Annuaire* de 1950).

Le tableau 2 donne des détails, par province et selon le genre, sur l'aide accordée de 1945 à 1949 en vertu de la loi nationale de 1944 sur l'habitation. En 1949, 90,955 logements ont été construits au Canada (Terre-Neuve non comprise) (tableau 3). Deux maisons sur cinq construites au Canada en 1949 ont bénéficié de l'aide du gouvernement fédéral sous une forme ou sous une autre. Près de 10,000 maisons ont été construites directement par le gouvernement fédéral; 23,000 à l'aide des prêts fédéraux, y compris les prêts conjoints au titre de la loi nationale de 1944 sur l'habitation; et 3,000 avec l'aide du gouvernement fédéral sous la forme d'une garantie.

1.—Nombre de logements construits, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, Canada¹, 1935-1949

Année	Avec l'aide fédérale				Sans l'aide fédérale	Total
	Aide directe ²	Prêts	Garanties	Total ²		
	(en milliers)					
1935.....	—	0.5	—	0.5	32.4	32.9
1936.....	—	1.1	0.1	1.2	38.1	39.3
1937.....	—	1.5	0.9	2.4	46.2	48.6
1938.....	—	2.4	0.9	3.3	40.7	44.0
1939.....	—	5.2	1.1	6.3	45.4	51.7
1940.....	—	6.2	0.8	7.0	45.5	52.5
1941.....	1.7	4.9	—	6.6	50.2	56.8
1942.....	7.6	2.7	—	10.3	36.9	47.2
1943.....	6.4	1.3	0.1	7.8	29.0	36.8
1944.....	2.8	0.1	—	2.9	39.9	42.8
1945.....	3.4	2.0	0.2	5.6	42.9	48.5
1946.....	14.0	5.6	0.4	20.0	47.2	67.2
1947.....	10.0	10.6	0.4	21.0	58.2	79.2
1948.....	8.7	13.9	0.5	23.1	58.1	81.2
1949.....	9.5	23.4	2.7	35.6	55.4	91.0
Total, 1935-1949.....	64.1	81.4	8.1	153.6	666.1	819.7

¹ Sauf Terre-Neuve, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. ² Moins un petit nombre de logements construits par les ministères du gouvernement fédéral dans le cadre de leur activité régulière.